

Les Echos

DECRYPTAGE

« On arrive au bout d'un système » : l'alerte des élus locaux sur le financement de la fibre

Les élus locaux alertent sur le financement des réseaux d'initiative publique (RIP), essentiels pour le déploiement de la fibre en zone rurale. Ils réclament une hausse des tarifs de location payés par les opérateurs télécoms.



Les RIP, créées pour tirer la fibre dans les zones moins denses, construisent les réseaux que les opérateurs commerciaux viennent louer. (Photo Shutterstock)

Par **Mehdi Laghrari**

Publié le 1 déc. 2025 à 11:55 | Mis à jour le 1 déc. 2025 à 12:33

« Je rêve d'un monde où l'on pourrait vivre sans règles, mais force est de constater que, dans l'univers des télécoms, cela n'est pas encore possible. » Le sénateur Patrick Chaize n'a pas caché son désarroi à l'occasion du colloque hivernal de l'Avicca, l'association regroupant les élus locaux engagés dans l'aménagement numérique en région, qui s'est tenu la semaine dernière, dans une ambiance plutôt tendue.

Et pour cause, le sujet épineux du financement des réseaux d'initiative publique (RIP), ces structures qui tirent la fibre en région, a largement occupé les débats. « Nos RIP couvrent près de 70 % du territoire et plus de 40 % de la population, mais 80 % déplorent des coûts d'exploitation plus élevés que ceux des zones privées », affirme le sénateur de l'Ain, président de l'Avicca.

Treize milliards d'investissements publics

Créées au début des années 2000 pour tirer la fibre dans les zones moins denses - donc moins rentables pour les opérateurs télécoms -, ces entités construisent les réseaux que les opérateurs commerciaux viennent louer, moyennant redevance. Ces projets ont d'ailleurs été massivement subventionnés par l'Etat, notamment dans le cadre du plan France Très Haut Débit, lancé en 2013.

Dans un rapport datant d'avril, la Cour des comptes stipule que près de 13 milliards d'euros y ont été injectés par les pouvoirs publics, entre 2010 et 2024. Mais cela ne suffit plus à garantir leur pérennité financière. Outre les surcoûts par rapport à leurs plans d'affaires initiaux, les opérateurs d'infrastructures critiquent la tarification trop basse payée par les « telcos » dans certaines régions.

A titre d'exemple, « les zones avec beaucoup de lignes aériennes et beaucoup de vents violents ont des coûts d'exploitation plus élevés qu'ailleurs », explique Marie Lamoureux directrice de la division infrastructures d'Axione. « Par ailleurs, même des hausses tarifaires prévues dans les contrats prennent des mois à être actées », déplore la dirigeante.

Du côté des opérateurs commerciaux, les relèvements de tarifs restent contraints à leur propre **équilibre commercial**. « Il ne suffit pas de construire des réseaux, encore faut-il qu'ils soient utilisés », réagit Nicolas Guérin, secrétaire général d'Orange. « Les clients finaux souscrivent à la fibre, et sur ce point nous attendons toujours une montée en puissance », réagit Nicolas Guérin, secrétaire général d'Orange.

Coincé entre le marteau et l'enclume, l'Arcep, le gendarme des télécoms, a lancé une consultation en juillet 2025, destinée à objectiver les coûts et définir des paramètres concrets facilitant les négociations tarifaires entre les exploitants d'infrastructures et les groupes de télécommunication. Terminée en octobre, celle-ci doit délivrer ses conclusions d'ici la fin de l'année.

Proposition de loi

« Nous attendons de voir quelle sera la classification de l'Arcep, qui sera la base d'une éventuelle renégociation des tarifs », commente Romain Bonenfant, directeur général de la Fédération française des télécoms. Le sénateur Patrick Chaize veut même aller plus loin : il souhaite la création d'un fonds de péréquation, destiné d'une part à faire émerger un coût moyen d'exploitation à l'échelle nationale.

D'autre part, les zones où les frais sont les moins chers payeraient un peu plus pour compenser celles où les coûts sont élevés, sur la base des critères qui seront décidés par l'Arcep. « Cela existe déjà sur le marché de l'électricité, dont nous souhaitons nous inspirer », glisse Patrick Chaize.

Une proposition de loi sera déposée dans les prochains jours, puis débattue au Sénat en janvier lors de la prochaine journée parlementaire du groupe Les Républicains. La balle est désormais dans le camp du gouvernement et de son autorité régulatrice.